



Conditions générales – Règlement

Edition Juin 2025

Inscriptions

Chacun peut s'inscrire aux cours proposés par le Joulidance Studio sans connaissances préliminaires, qu'il soit seul ou en couple. Toutefois, il est fortement conseillé de s'inscrire en couple, car l'école ne fournit pas de partenaire sur place.

L'inscription via le formulaire officiel est requise pour tous les élèves. Ce document doit être dûment rempli et signé par chacun.

Durée d'inscription et Paiement

L'année scolaire débute au mois de septembre et prend fin au mois de juin. L'élève participe à sa première leçon (cours d'essai) sans engagement. Les inscriptions sont possibles pour une session, un trimestre, un semestre ou à l'année, payable au début de la série. Le paiement d'un cours se fait en espèce (obligatoire pour les montants inférieurs à CHF 200.-) ou par virement bancaire avant le début du cours (première leçon). Chaque élève s'acquitte d'une taxe d'inscription annuelle. Si l'élève s'inscrit à l'année, il bénéficiera d'une réduction.

La liste de prix actuelle se trouve sur le site internet de l'école de danse Joulidance Studio et peut-être modifiée à tout moment. L'école de danse Joulidance Studio s'engage à communiquer les changements de tarif suffisamment à l'avance (3 mois).

Cours

Des cours hebdomadaires et bimensuels sont organisés sur plusieurs niveaux pour les adultes, ainsi qu'un cours pour les enfants de 7 à 12 ans. Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année. Les inscriptions aux cours de niveau supérieur à «débutant» sont soumises à l'approbation des professeurs.

Les élèves inscrits au niveau supérieur ont accès **gratuitement** au cours de niveau inférieur (à condition que le quota d'élèves présents ne soit pas dépassé).

Rattrapages – Remboursement

En aucun cas les cours ne seront remboursés. Si les activités de l'école devaient être interrompues pour des raisons sanitaires ou indépendantes de la volonté des professeurs, le montant des écolages restera acquis à l'école. Les cours payés par l'élève seront reportés jusqu'à la reprise des activités d'école.

Les leçons manquées pour cause de maladie ou accident seront reportées à la prochaine reprise des cours sur présentation d'un certificat médical. Les absences pour d'autres raisons ne seront pas reportées et pourront être rattrapées par l'élève dans l'année scolaire.

Chaque cas sera réglé individuellement.

Nombre des participants

L'école se réserve le droit de supprimer les cours ou stages dans lesquels il n'y a pas assez de participants, ainsi que de limiter le nombre de participants par cours. Chaque cas sera réglé individuellement.

Réductions

Les réductions de 10% sont accordées aux conditions suivantes : étudiants, apprentis de moins de 25 ans, aux chômeurs, rentiers AI ou AVS sur présentation de leur carte.

Les réductions supplémentaires sont accordées aux familles en cas d'inscription de plusieurs enfants. Les parents dont un enfant suit le cours «enfants» bénéficient de 15 % de réduction en cas d'inscription à un cours «adultes».

Si l'élève s'inscrit au 2eme cours, les réductions de 15% sont accordées sur le cours le moins cher.

Assurance

L'école ne couvre pas le risque de maladie ou d'accident, ni la disparition d'effets personnels. Chacun est tenu d'être assuré à titre privé ou professionnel.

Cours privés

Tout cours privé non annulé 24 heures à l'avance sera facturé.

Autorisation d'utilisation de droit à l'image

Le Joulidance Studio réalise parfois des photographies ou des vidéos sur lesquelles peuvent figurer les élèves.

A ce titre le Joulidance Studio peut être amené à diffuser les documents ainsi créés sur son site internet et sur les réseaux sociaux. Si vous ne souhaitez pas que votre image soit diffusée, vous pouvez le signaler.

Vidéos / Photos

Il est interdit de filmer ou de prendre des photos pendant les cours, sauf autorisation préalable d'un professeur.

Carte «Privilège» du Joulidance Studio

Toutes personnes désirant soutenir le Joulidance Studio peut acquérir une carte «Privilège» au prix d'une cotisation annuelle de CHF 95.-

Cette carte «Privilège» donne les avantages suivants:

- Réduction de 5% sur le prix des cours et des stages
- 50 % de réduction sur l'entrée aux soirées dansantes publiques organisées par le Ballroom Joulidance Club
- 25 % de réduction sur l'entrée aux soirées/pratiques dansantes privées (accessibles uniquement aux élèves du Joulidance Studio)
- La taxe d'inscription annuelle est offerte